

Digne-les-Bains, le 8 décembre 2016

ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE A ENTREPIERRES

Les électeurs de la commune d'Entrepierres sont convoqués le dimanche 5 février 2017 pour élire 2 conseillers municipaux. Ils peuvent voter par procuration selon les conditions habituelles.

Les candidatures doivent être déposées à la sous-préfecture de Forcalquier aux heures habituelles d'ouverture au public les lundi 16, mardi 17, jeudi 19 janvier 2017 de 9 heures à 11 heures et de 14 heures à 16 heures.

Pour ce dépôt les candidats remplissent l'imprimé Cerfa n°14996*1 qu'ils téléchargent sur internet ou retirent à la mairie ou à la sous-préfecture et doivent se faire délivrer une attestation d'inscription sur la liste électorale de la mairie qu'ils joignent à leur candidature.

Pour en savoir plus :

http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/Politiques-publiques/Citoyennete-Elections/Municipales-partielles/Elections-municipales-partielles